

## BUDGET PRIMITIF 2023

### Note synthétique

(art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

#### I- Eléments de contexte

##### Population totale INSEE du département de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (recensement 2018) <sup>1</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (recensement 2019) <sup>2</sup>	Variation 2021 / 2022	
1.441.302	1.458.259	+ 16.051	+ 1,1 %

Depuis 2015, la population du département s'est accrue de près de 125.000 habitants soit une augmentation totale de 9,2 %.

##### Activité opérationnelle

Type d'interventions	2022	Variation 2021 / 2022
Secours à personnes	60.090	+ 9,2 %
Incendie	5.756	+ 15,9 %
Accidents voie publique	6.893	+ 4,6 %
Opérations diverses	6.630	+ 5753 %
<b>Total</b>	<b>79.369</b>	<b>+ 8,9 %</b>

L'activité opérationnelle du SDIS de Loire-Atlantique croît à un rythme moyen de 4,2 % par an depuis 2015, soit globalement de plus 20.000 interventions. Cette évolution a connu une inflexion en 2020 imputable aux confinements de la population et restrictions d'activités mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaires due à la COVID-19.

<sup>1</sup> Décret 2020-1706 du 24 décembre 2020

<sup>2</sup> Décret 2021-1946 du 31 décembre 2021

## II- Le budget par grands postes

### Section de fonctionnement

*En milliers d'euros – hors doubles comptes*

Dépenses	BP 2023	N / N-1	Recettes	BP 2023	N / N-1
Charges de personnel dont PFR	86.190	+4,5%	Contribution Département dont PFR	57.576	+6,4%
<i>dont masse salariale</i>	70.861	+4,8%			
Dépenses de gestion	16.318	+24%	Contribution des communes et EPCI	53.097	+6,4%
<i>dont énergies (gaz, électricité, carburants)</i>	5.288	+89%			
Frais financiers	950	+9,2%	Autres recettes	2.862	+44%
Subventions	658	+2,8%			
Provisions	50	NS	Reprise sur provisions	87	NS
Dépenses exceptionnelles (résiliation CFE + clauses d'imprévision)	950	NS			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>105.116</b>	<b>+8,1%</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>113.622</b>	<b>+7,2%</b>
Dotations aux amortissements	12.295	+0,4%	Neutralisation des dotations aux amortissements	2.690	-10%
			Autres recettes d'ordre	161	NS
Virement à la section d'investissement	3.148	NS	Résultat antérieur	4.086	NS
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>120.559</b>	<b>+6,8%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>120.559</b>	<b>+6,8%</b>

*NS : non significatif*

Pour la troisième année consécutive et bien que le SDIS ait recours à la procédure de neutralisation des dotations aux amortissements, le budget primitif 2023 nécessite que les résultats de l'exercice 2022 soient repris par anticipation afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

En 2023, les contributions du bloc communal et du Département affichent une évolution significative de + 6,4 % basée sur l'inflation passée, constatée en octobre 2022. Cette évolution apparait toutefois en deçà du rythme des inflations que le SDIS prévoit de subir sur l'année 2023 alors que son activité de secours continue de croître. En effet, bien que privilégiant des hypothèses optimistes d'évolution de prix, le budget 2023 sera marqué d'une part, par la prise en compte d'évolutions réglementaires, telles que la hausse du point d'indice du traitement des fonctionnaires intervenue au cours de l'année 2022 et d'autre part par la crise énergétique pesant très lourdement sur les charges courantes.

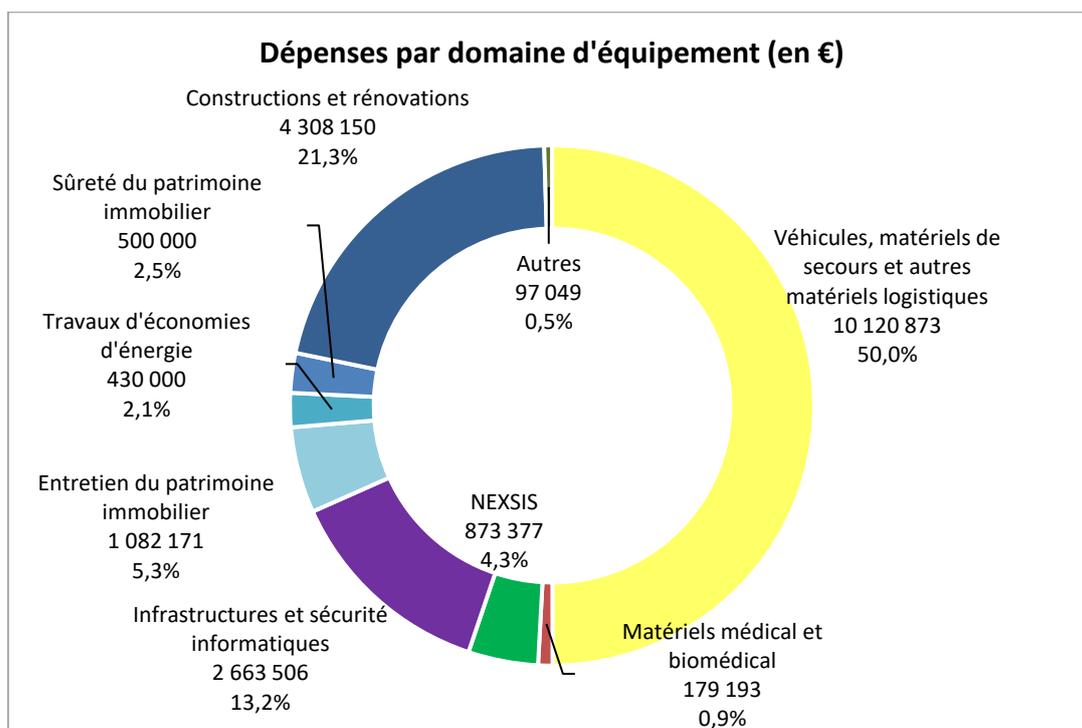
## Section d'investissement

En milliers d'euros – hors doubles comptes

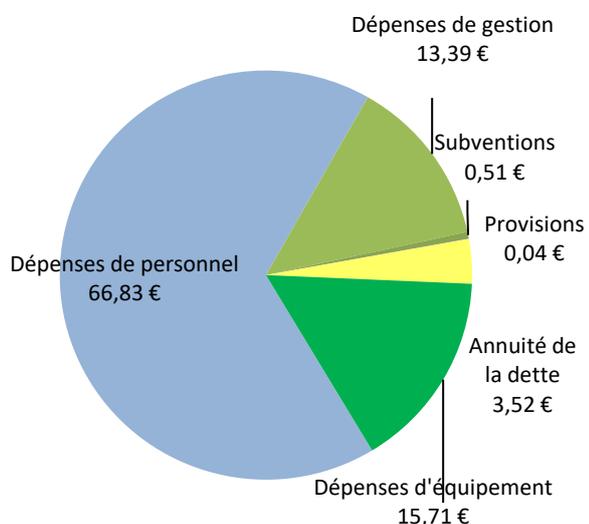
Dépenses	BP 2023	N / N-1	Recettes	BP 2023	N / N-1
Remboursement du capital des emprunts	3.590	+2,9 %	Subvention du Département	3.000	-
Dépenses d'équipement	20.254	+13,6%	Etat (dont FCTVA)	1.705	-1,1 %
Construction des CIR Pornic et Derval	1.682	NS	Remboursement par le CD des travaux CIR Derval	541	NS
			Autres ressources propres	1.406	NS
			Emprunt d'équilibre	3.299	NS
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>25.526</b>	<b>-14%</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>9.951</b>	<b>-33%</b>
Neutralisation des amortissements	2.690	-10 %	Amortissements	12.295	+0,4 %
Autres dépenses d'ordre	161	NS			
			Virement de la section de fonctionnement	3.148	NS
			Solde antérieur	2.983	NS
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>28.377</b>	<b>-14 %</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28.377</b>	<b>-14%</b>

NS : non significatif

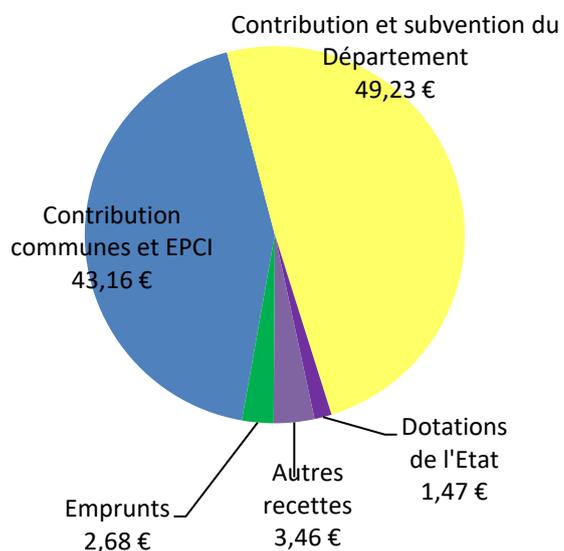
Ce budget affiche un niveau de dépenses d'équipement élevé (= 20,3 M€) dont près de la moitié sont dédiées au renouvellement des véhicules et matériels opérationnels.



### BP 2023 pour 100 € dépensés



### BP 2023 pour 100 € reçus



### III- Les engagements pluriannuels

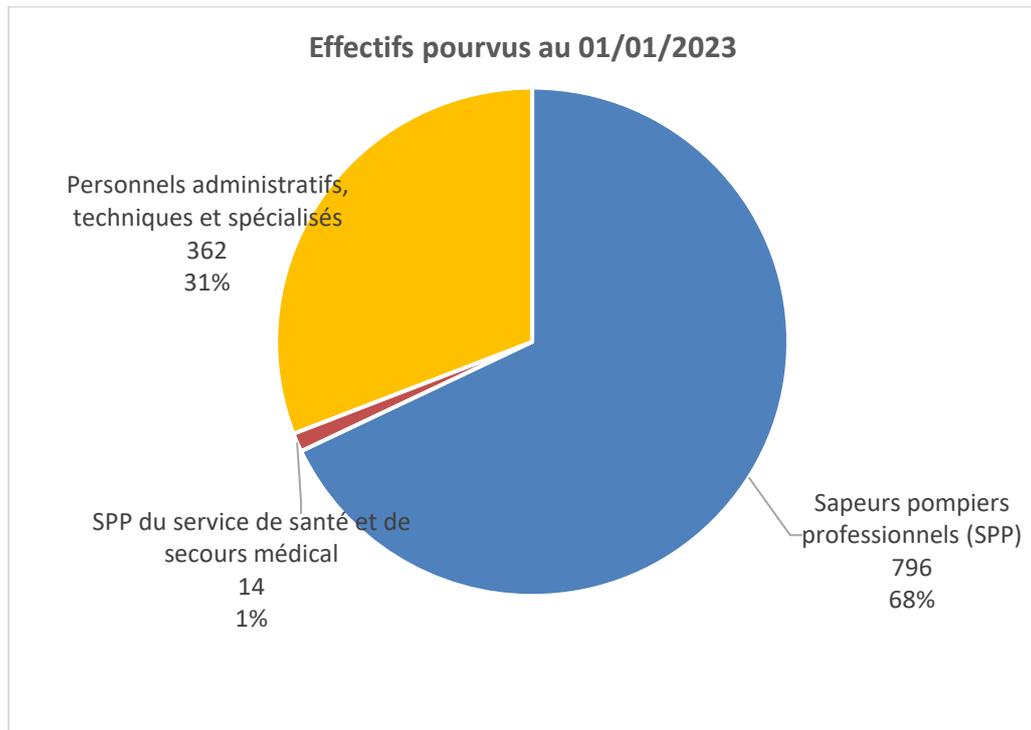
Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programmes (AP/CP).

Le stock d'autorisations de programme s'élève à 79,1 M€ dont 15,2 M€ financés sur l'exercice 2023 et 38,3 M€ restant à financer sur les exercices suivants.

### IV- Les indicateurs financiers

	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2022/BP 2023
Epargne brute (ou CAF)	8.814.300 €	8.481.300 €	- 3,8 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	8,4 %	7,5 %	
Epargne nette	5.324.900 €	4.891.300 €	- 8,1 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	5,1 %	4,3 %	
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,9	3,0	

## V- Les effectifs



Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.340 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) à statut unique qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.